

2006 au Département de l'Économie (DEC)

Marquée par une embellie économique, 2006 a vu une baisse du chômage dans tous les districts. Le Département de l'économie n'a pas ménagé ses efforts pour accompagner cette croissance. Il s'est, en outre, chargé de l'élaboration de la modification de la loi organisant la BCV.

Le Service de l'économie, du logement et du tourisme a travaillé afin que l'embellie économique perdure, notamment par l'élaboration d'un projet de loi sur l'appui au développement économique, l'appui au transfert de technologie, l'internationalisation des entreprises vaudoises, et une politique de valorisation de l'image technologique du Canton. L'implantation de nouvelles entreprises s'est concrétisée grâce au travail des acteurs de la promotion ainsi qu'avec les partenaires privés. Le tourisme a notamment bénéficié du financement cantonal de modernisation de remontées mécaniques et d'enneigement artificiel. De même, la construction de logements a été très dynamique, la reprise des investissements ayant été particulièrement forte dans les habitations collectives. La Police du commerce a, pour sa part, procédé à la mise en œuvre de la loi sur l'exercice des activités économiques.

Grâce à cette conjoncture favorable, le taux de chômage a passé de 5,4% au début 2006 à 4,6% à fin 2006. Cette année a en outre été marquée pour le Service de l'emploi par l'entrée en vigueur de la loi sur l'emploi, du Revenu d'Insertion, du Protocole d'extension de la libre circulation des personnes et l'intensification de la lutte contre le travail illicite.

Autres partenaires incontournables de l'économie vaudoise : l'agriculture et la viticulture. Le durcissement des conditions financières cadres ont conduit l'Office vaudois de cautionnement agricole à investir de manière importante. En ce qui concerne la viticulture, les vigneronns de Lavaux ont dû faire face aux séquelles de l'orage de grêle de 2005. Ainsi, dans cette région, la récolte n'a atteint que 5,5 millions de litres, équivalant à une perte de 2,5 millions de litres.

Année de turbulences pour le Service vétérinaire! A côté des tâches habituelles de contrôles, grippe aviaire et chiens dangereux ont largement occupé les collaborateurs. La loi sur la police des chiens a été adoptée par le Grand Conseil en octobre, tandis le Plan ORCA "Epizooties hautemant contagieuses" a fait l'objet d'une révision complète.

Avec l'arrivée de la nouvelle cheffe du Bureau de l'égalité, Sylvie Durrer, les travaux de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique ont démarré et s'est créée une association regroupant les femmes cadres de l'administration

cantonale. Enfin, la halte-garderie La Récré a fusionné avec Mosaïque, nurserie permettant la création de 15 places supplémentaires.

Le Service de l'éducation physique et du sport a promu les activités sportives tant dans les secteurs scolaire qu'associatif. Il a participé à la création de la Maison du sport et à l'arrivée de trois nouvelles fédérations internationales.

A relever que la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor a pris la décision de ne pas se représenter aux élections cantonales de 2007 et que Pierre Fellay a succédé à Vincent Hort au poste de secrétaire général.

Département de l'Économie (DEC)

Secrétariat général (SG-DEC)

Groupes de prestations

51.1 Etat-major

51.1 Etat-major

Etat-major : appui à la Cheffe du département dans la gestion du Département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et dans toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour la Cheffe de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction de la Cheffe de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DEC.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.

Département de l'Économie (DEC)

Secrétariat général (SG-DEC)

Groupes de prestations

51.2 Ressources humaines

51.2 Ressources humaines

Appui aux services : gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de processus LPers, de recrutement, de formation, de gestion des conflits et de mobilité professionnelle.
- Gestion des effectifs du département.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Relais entre le SPEV et le DEC pour tout projet ou dossier RH.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information RH).
- Développement de la fonction RH départementale.
- Systèmes de gestion du temps de travail (Mobatime).
- Gestion des locaux y.c. la sécurité (Caroline 11).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et offices du DEC.
- Cadres et collaborateurs du DEC.
- Stagiaires et apprentis.
- SPEV, BRM.
- Candidats externes.
- Les RP (bailleurs).
- SIPAL.

Département de l'Économie (DEC)

Secrétariat général (SG-DEC)

Groupes de prestations

51.3 Finances

51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SELT, BEFH, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclage comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEC.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DEC.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

Département de l'Économie (DEC)

Secrétariat général (SG-DEC)

Groupes de prestations

51.4 Informatique

51.4 Informatique

Gestion des ressources informatiques.

Descriptif

- Gestion du parc matériel et logiciel.
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques.
- Maintenance applicative pour les logiciels métier Support aux utilisateurs pour les applications métier.
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental.
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication.
- Centre de compétences transversal Lotus Notes, Mobatime, e-learning.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du département.
- DPSI, Bedag, CCT, OSIC.
- Sociétés de services informatiques.
- Communes et associations régionales.
- Confédération et autres Cantons.
- CEP.

Département de l'Économie (DEC)

Secrétariat général (SG-DEC)

Groupes de prestations

51.5 Activités spécifiques

51.5 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Surveillance de l'application de la Lex Friedrich par la Commission foncière II et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Surveillance de l'application du droit foncier rural par la Commission foncière I et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Secrétariat de l'office de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail.
- Réception départementale (y.c. tâches administratives en faveur des services du DEC).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ressortissants étrangers, acquéreurs ou propriétaires d'immeubles, notaires, avocats.
- Commission foncière II.
- Agriculteurs, acquéreurs ou propriétaires de terrains agricoles, notaires, avocats.
- Commission foncière I.
- Office fédéral de la justice.

Partenaires sociaux :

- Employeurs, associations patronales, travailleurs, syndicats, directions d'entreprise.
- Visiteurs du DEC (particuliers, entreprises, fournisseurs, députés,...) & services du DEC.

Département de l'Économie (DEC)

Secrétariat général (SG-DEC)

Événements marquants, évolutions significatives

Personnel

Plusieurs mutations sont intervenues au sein du Secrétariat général en 2006 :

- En février, le **Conseiller stratégique** a donné son congé. Le poste a été reclassé en secrétaire général-e adjoint-e et mis au concours.
- En mars, **l'Unité informatique** du département a été transférée à la DSI - Direction des systèmes d'information.
- En juillet, Christine Mercier, qui occupait un poste de juriste au sein du SG DEC, a été promue **Secrétaire générale adjointe**.
- En octobre, Vincent Hort, Secrétaire général depuis 1998, a cessé ses fonctions pour rejoindre un établissement bancaire privé. Par ailleurs, Jacques Tissot a été engagé comme **juriste** en remplacement de Christine Mercier.
- En novembre, Pierre Fellay, jusqu'alors Collaborateur personnel de la Cheffe de département, a pris les fonctions de **Secrétaire général** suite à sa nomination par le Conseil d'Etat. Durant le même mois, Olivier Meuwly est devenu **Collaborateur personnel** en remplacement du prénommé.

LFAIE - Loi sur l'acquisition d'immeubles par les personnes à l'étranger (Lex Koller)

La reprise économique se traduit de manière particulièrement aigüe dans le secteur de [l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger](#). Il s'ensuit que le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud (160 + 80) a été dépassé.

Pour faire face à l'explosion des demandes, y compris dans des communes ou des régions qui jusqu'ici ne connaissaient que peu de ventes de ce type, le département a été contraint de revoir son mode de répartition pour 2007. Celui-ci tient désormais compte d'un ratio entre lits "froids" (résidences secondaires non offertes à la location) et lits hôteliers.

La répartition projetée pour 2007 a été publiée en novembre 2006. Elle a fait l'objet d'un recours auprès de la Cour constitutionnelle du Canton de Vaud. L'effet suspensif qui assortissait ce recours a été levé par cette dernière, qui rendra sa décision sur le fond d'ici juin 2007. Dans l'intervalle, les autorisations seront délivrées en fonction de la répartition prévue.

Parallèlement à ces démarches, la cheffe du département a rencontré, en présence de son homologue valaisan, l'Office fédéral de la justice pour examiner la situation.

Un courrier conjoint des deux chefs de département a été adressé en décembre au Conseil fédéral pour lui demander de débloquer 80 unités supplémentaires (ainsi que le permettrait la Loi fédérale) pour détendre le marché valdo-valaisan.

Banque Cantonale Vaudoise (BCV)

En réponse aux recommandations émises en avril 2004 par la Commission d'enquête parlementaire sur la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), formulées de manière contraignante dans une initiative parlementaire du Député Patrick de Preux renvoyée au Gouvernement en janvier 2005, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de modification de la Loi du 20 juin 1995 organisant la BCV (EMPL N° 357, septembre 2006).

En substance, ce projet de modification de la LBCV traite principalement des relations entre l'Etat de Vaud et l'établissement bancaire cantonal ainsi que des règles de gouvernance applicables au sein de la BCV, afin de tenir compte des plus récents développements en la matière. Plus particulièrement, les problématiques suivantes y sont abordées:

- Définition de la mission cantonale dévolue à la BCV,
- champ d'intervention de l'Etat dans la stratégie de la Banque,
- choix et qualités des administrateurs nommés par l'Etat,
- mandat donné aux administrateurs représentant l'Etat de Vaud,
- contenu et modalités des informations devant être communiquées par la Banque à l'Etat
- et inversement, procédure de nomination des membres de la Direction générale,
- transparence en matière de rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale
- et tournus régulier de l'organe de révision externe.

Parallèlement à ce projet de modification de la LBCV, le Conseil d'Etat a répondu à diverses interventions parlementaires en suspens concernant la BCV.

A l'issue des travaux de la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner cette modification légale, le Gouvernement s'est réjoui de constater qu'un large consensus a pu émerger à propos des éléments sur lesquels portent cette révision.

Il est à relever que le projet de modification de la LBCV n'aborde pas la question du degré de participation de l'Etat au capital-actions de la Banque. Cette problématique sera traitée par le Conseil d'Etat, puis par le Grand Conseil en vertu de l'art. 108 de la Constitution vaudoise, dans le courant de la Législature 2007-2011.

Département de l'Économie (DEC)

Secrétariat général (SG-DEC)

Sources d'informations complémentaires

Quelques données chiffrées pour 2006

Traitement des recours adressés à la Cheffe du Département

Service	En suspens au 31.12.05	Recours reçus en 2005	Total	Rayé du rôle	Rejetés	Partiellement admis	Admis	Total recours traités	En suspens au 31.12.06
SAGR	24	130	154	125	8	3	2	138	16
OCV	0	1	1	1	0	0	0	1	0
SELT-LOGT	1	48	49	43	0	0	1	44	5
SDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SVET	0	2	2	0	0	0	2	2	2
TOTAL	25	181	206	169	8	3	5	185	21

Dossier LFAIE (Lex Koller)

433 dossiers ont été traités en 2006. (Voir aussi les [événements](#) qui ont marqué 2006).

Office cantonal de conciliation

10 conflits ont occupé l'office durant l'année, dont 9 ont commencé en 2006 (un a été engagé en 2005).

Le volume d'activité de l'office a augmenté ces deux dernières années puisqu'en moyenne, il avait à traiter 3,5 conflits par année auparavant.

En 2006, il y a eu 14 séances tous conflits confondus. 3 ont été réglé soit par proposition acceptée de l'office, soit par accord direct entre les parties. 1 proposition a été rejetée renvoyant les parties dos à dos. 5 conflits sont encore ouverts.

Il est à noter que les conflits portent le plus souvent sur des questions relatives à l'établissement de plans sociaux, à l'application des conventions collectives de travail, aux conditions salariales, à la constitution de délégation syndicale et de commission du personnel.

Par ailleurs, la répartition par activité économique montre l'importance du nombre de

conflits (7) dans le domaine de la santé et des activités sociales, compte tenu du contexte financier, politique et juridique prévalant dans ce secteur.

2341 travailleurs ont été concernés par les conflits.

Consultations

En 2006, le Secrétariat général a préparé la réponse à deux consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat (Service universel dans le domaine des télécommunications / cession de la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom). Il a par ailleurs répondu à 15 consultations cantonales et 12 consultations fédérales pour le compte du département.

Département de l'Économie (DEC)

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Groupes de prestations

53.3 Places d'accueil de la petite enfance

53.3 Places d'accueil de la petite enfance

Gestion de l'offre de places d'accueil de la petite enfance pour les collaborateurs et collaboratrices ACV..

Descriptif

Prise en charge des enfants de 3 mois à 7 ans, dont l'un des parents au moins travaille dans l'ACV.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices ACV.
- Familles.

53.1 Egalité entre hommes et femmes

Promotion de l'égalité entre hommes et femmes (dans l'emploi, dans l'enseignement et la formation et dans l'administration cantonale) et lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Descriptif

- Conseils et informations aux particuliers, aux services et aux autorités.
- Formulation de préavis destinés aux tribunaux en cas de litiges fondés sur la LEg.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Elaboration des rapports et analyses sur les discriminations relevées et sur toute question relative à la problématique de l'égalité.
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.
- Lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat.
- Employé-e-s de l'ACV.

Département de l'Économie (DEC)

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Groupes de prestations

53.0 Administration

53.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Changements dans les missions du service et dans le personnel

Au 1er janvier 2006, le groupe **Impact** a été autonomisé et rattaché administrativement à la Chancellerie entraînant certains changements au sein du personnel.

Mme Nicole Golay ayant décidé de prendre la direction d'Impact, une **nouvelle cheffe de service** a été nommée à la tête du BEFH, en la personne de Mme Sylvie Durrer.

Mme Véronique Pedrazzini est devenue directrice adjointe d'Impact. Elle a été remplacée au poste de juriste adjointe par Mme Laure Jaton Sorce, qui a pris ses fonctions en mai 2006.

Au niveau des **garderies cantonales**, plusieurs changements sont intervenus au 1er janvier 2006. La halte-garderie La Récré a fusionné avec Mosaïque, permettant de développer une quinzaine de places supplémentaires. La responsable de La Récré, Mme Nicole RoCHAT, est devenue, à cette occasion, directrice de Mosaïque et a donc pris la succession de Bénédicte Muller, qui a changé de fonction pour devenir chargée de recherche pour les projets d'accueil de jour des enfants du BEFH.

La garderie Carambole a vu un changement dans sa direction: en mai Mme Stéphanie Dovat a pris la succession de Mme Cristina Boffi.

En août, le BEFH a déménagé à Caroline 11 (3ème étage) dans des locaux libérés par le Secrétariat Général. Ce **déménagement** a permis de réaliser des économies de loyer et d'accroître la synergie avec les autres services du DEC.

Démarrage de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique

Décidé à mettre un terme à un phénomène dont l'ampleur et les conséquences sur les plans humain, social et économique, ne cessent d'être mises en lumière par les nombreux travaux sur le sujet, le Conseil d'Etat a instauré début 2006 une Commission cantonale de lutte contre la violence domestique, avec charge d'assurer une véritable politique publique en la matière. La Commission a pour but de diminuer la violence dans le couple, d'améliorer les services aux victimes, d'amener les auteur-e-s de violence à modifier leur comportement et, plus largement, de participer au changement des attitudes et des mentalités en matière de rapports sociaux de sexe.

La Commission se doit aussi de veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'action gouvernementale, d'éviter les doublons dans les offres et les actions. Elle doit contribuer à favoriser le développement d'une approche et d'une intervention globales et concertées, au bénéfice de l'ensemble des actrices et acteurs impliqués, adultes comme enfants.

La Commission est composée de membres représentant la plupart des départements: Economie, Formation et Jeunesse, Sécurité et Environnement, Santé et Action sociale et bien sûr l'Ordre Judiciaire. Enfin, diverses institutions spécialisées dans le traitement de la violence domestique - Centre d'accueil MalleyPrairie, Centre Lavi, service Violence et Famille - en sont également membres actives.

La Commission est présidée par le BEFH, qui en assume le secrétariat. Son cahier des charges comporte deux volets : l'aide immédiate aux victimes de violence domestique sur le lieu de l'agression (Samu social) et l'aide contrainte aux auteur-e-s de violence domestique.

Mise en réseau des femmes cadres dans l'ACV

Alors même que les femmes sont au bénéfice de formations élevées, elles sont largement minoritaires aux postes de cadres supérieures dans les entreprises privées comme dans l'Administration Cantonale Vaudoise. En 2005, dans l'ACV, le pourcentage des femmes occupant un poste de cheffe de service était de 11.76% et le pourcentage de femmes colloquées à partir de la classe 24 (hormis les enseignantes) s'élevait à 27.85%. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a adopté, fin 2004, un Plan pour l'égalité, dont la mesure 3 vise une augmentation de femmes aux postes de cadres.

Le Bureau de l'égalité a été en charge de la mise en oeuvre de cette mesure. Afin de mieux connaître le point de vue des femmes déjà cadres et leurs éventuelles difficultés de parcours, le BEFH a décidé d'organiser, à leur intention, deux rencontres, qui ont eu lieu le 8 mars et le 14 juin 2006. Il s'agissait de faire, avec les concernées, un premier inventaire des mesures concrètes susceptibles de favoriser la mixité et de donner la possibilité et l'envie aux femmes d'occuper des postes à responsabilités.

Il est à noter que ces deux réunions ont eu un retentissement certain, puisqu'elles ont permis une première mise en réseau, laquelle a débouché sur la création d'une association, nommée **Association Femmes & Carrière dans l'Administration** (AFCA). Cette association a pour objectif central d'améliorer, significativement et durablement, la mixité, le nombre et l'apport des femmes au niveau des fonctions stratégiques ou dirigeantes de l'Administration Cantonale Vaudoise.

L'école de l'égalité

Ce projet, qui se manifeste sous la forme de 4 fascicules, a pour but d'élargir les orientations scolaires et les choix professionnels des filles comme des garçons, de développer des rapports harmonieux entre les sexes et d'encourager une véritable culture d'égalité tant parmi les élèves qu'au sein du corps enseignant. Des activités clés en main, qui s'intègrent parfaitement au programme officiel, sont mises à disposition du corps enseignant de toute l'école obligatoire. Le projet, issu de la Conférence latine des délégué-e-s à l'égalité, a été piloté par le Bureau de l'égalité de l'Etat de Vaud. Les 4 fascicules ont été évalués avec succès par des praticien-ne-s de plusieurs cantons romands. Validés par la Commission d'évaluation de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP), ils sont opérationnels depuis la rentrée d'août 2006.

10e anniversaire de la loi fédérale sur l'égalité (LEg)

Les Bureaux de l'égalité romands ont saisi l'occasion de cette "année anniversaire" pour s'interroger sur l'application de cette loi et en particulier sur la question de l'égalité salariale. A cette fin, ils ont commandité une étude auprès d'une avocate, Me Elise Gogniat. Cette étude, pilotée par le Bureau vaudois, a débouché sur un rapport intitulé **Comment faire respecter l'égalité salariale**, qui a permis aux bureaux romands d'adopter la position suivante.

Globalement, ils reconnaissent et saluent les progrès incontestables qui ont été réalisés en matière d'égalité depuis l'entrée en vigueur de la LEg. Ils rappellent cependant que le contrôle de l'égalité ne repose toujours que sur les épaules et le courage des personnes discriminées et que cela a été voulu ainsi par le législateur. Forts de ce constat, ils proposent d'examiner les possibilités d'impliquer davantage l'Etat dans le processus de surveillance de l'égalité : il s'agit notamment d'utiliser les procédures existantes au niveau cantonal d'attribution des marchés publics et des aides financières, avant d'instaurer un véritable organe de contrôle étatique.

A l'occasion de cet anniversaire, les Bureaux de l'égalité romands ont mené, en juin 2006, une campagne d'affichage dans les transports publics de Suisse romande sur le thème des inégalités salariales entre femmes et hommes. Le but de cette action de proximité était de favoriser une prise de conscience collective.

Site internet violencequefaire.ch

Le Bureau de l'égalité, avec la collaboration du Centre d'accueil MalleyPrairie et

du service Violence et Famille, a piloté la réalisation d'un site internet interactif, www.violencequefaire.ch, en ligne depuis le mois de mai 2006. Avec ce nouvel outil, qui vient compléter l'offre de services en matière de violence conjugale, l'objectif est de prendre en charge les situations le plus tôt possible pour permettre que les personnes concernées soient rapidement orientées vers les services d'aide spécialisés. Le site [violencequefaire.ch](http://www.violencequefaire.ch) s'adresse à **quatre publics**: victimes, auteur-e-s de violence, professionnel-le-s et entourage. Il offre un accès immédiat à des informations pointues, à des conseils et aux adresses utiles en matière de violence conjugale. La plus-value de [violencequefaire.ch](http://www.violencequefaire.ch) réside notamment dans l'**interactivité** proposée sur le site: les victimes et les auteur-e-s de violence ont la possibilité de confier anonymement leur situation et de poser les questions qui les préoccupent. Des professionnel-le-s des services spécialisés dans la violence au sein du couple les écoutent et leur répondent en ligne dans un délai de trois jours ouvrables. Un **site pour les jeunes** est également disponible à l'adresse www.comeva.ch. Les deux sites seront gérés, à partir du 1er janvier 2007, par l'association romande **Vivre sans violence** qui regroupe les institutions romandes actives dans le domaine de la violence conjugale.

Département de l'Économie (DEC)

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Sources d'informations complémentaires

www.egalite.vd.ch

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

Groupes de prestations

59.0 Direction du service

59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences en matière de développement économique et de conditions cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales, nationales.
- Mandats divers de représentation dans des entreprises et institutions.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.
- Représentation du service.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.
- Divers organismes.
- Cantons.
- Confédération.

59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV) et Développement Economique Suisse Occidentale (DEWS).
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats.
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles.
- Entreprises / PME.
- Organisme d'aide à la création d'entreprises.
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), Fédération patronale vaudoise (FPV).

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

Groupes de prestations

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Perception des taxes cantonales de séjour et de tourisme, surveillance.
- Financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

Groupes de prestations

59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

59.3 Développement régional et pôles de développement économique

Appui au développement économique des agglomérations et des régions périphériques du canton.

Descriptif

- Etudes économiques.
- Actions de promotion économique.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales pour accompagner les projets d'implantation et de développement des entreprises
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets de la coopération technique internationale.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service de l'aménagement du territoire (SAT).
- Union des communes vaudoises (UCV).
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP).

59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

Descriptif

Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y compris les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y compris les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Dérogation à la limite générale des émissions sonores
- Utilisation d'un appareil à faisceau laser
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques

- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes et préfectures.
- Administrés.
- Commerçants, restaurateurs.
- Organisateurs de manifestations, loteries.
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige.

59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements dans le marché libre.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements.
- Gestion de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Contrôles sur l'habitabilité des logements mis à disposition des employés par l'employeur.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Services de l'administration, notamment Service de l'aménagement du territoire (SAT), Service des améliorations foncières (SAF) et Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Société vaudoise des régisseurs (SVR) et milieux intéressés.
- Investisseurs.
- Communes, préfetures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour

la création de logements modérés (SVLM).

- Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Notaires et architectes.

Accompagner la croissance de l'économie vaudoise

Accompagner la croissance conjoncturelle de l'économie vaudoise et poursuivre les réformes structurelles de manière à assurer sa pérennité: tels ont été les objectifs du SELT en 2006.

A cet effet, plusieurs projets ont été mis en oeuvre ou initiés. Citons:

Politique cantonale de développement économique

Pour la première fois, les actions de la promotion économique, de la politique régionale, du développement touristique et de l'appui au logement ont été présentées dans un [rapport ad hoc et synthétique, portant sur la période 2000-2005](#).

Ce rapport a été adopté par le Grand Conseil.

Ce travail de structuration et d'information permet ainsi de stabiliser politiquement l'action d'appui au développement économique conduite par le canton de Vaud, via le SELT.

Très logiquement, un projet de refonte des bases légales permettant l'intervention de l'Etat dans le développement économique a été initié: l'avant-projet de [loi sur l'appui au développement économique \(LDECO\)](#). Celle-ci permettra également de respecter les nouvelles exigences formelles de la Confédération, qui a lancé la mise en oeuvre de sa nouvelle politique régionale (NPR), dont les premières actions de financement pourront être initiées en 2008.

En terme de promotion économique, l'accent des interventions du SELT a porté sur l'appui au transfert de technologie et à l'internationalisation des entreprises vaudoises. 75 entreprises ont été soutenues par des aides directes à fonds perdu (112 décisions).

La politique de valorisation de l'image technologique du canton de Vaud, placée dans son contexte romand, a fait l'objet d'un soin particulier, notamment dans le domaine des technologies médicales et des microtechniques, par le biais de la politique de soutien aux "clusters" initiée sur le plan intercantonal en 2003. Une présence des cantons romands et d'entreprises romandes a été assurée dans de nombreuses manifestations internationales en 2006, par exemple Medica, Electronica et Bio Show. Par ailleurs, le SELT a soutenu financièrement 13 manifestations économiques à vocation internationale organisées dans la région.

L'implantation de 37 nouvelles entreprises s'est concrétisée grâce au travail en

réseau des acteurs de la promotion économique, soit le Développement économique vaudois (DEV) et le Development Economic Western Switzerland (DEWS). Bien entendu, il ne faut pas oublier les partenaires privés (grandes fiduciaires, bureaux d'avocats, etc.), les promotions régionales et les services de l'Etat qui participent au processus d'implantation, notamment l'Administration cantonale des impôts (ACI) et le Service de l'emploi (SDE).

Pôles de développement

La politique des pôles a été utilisée de manière croissante par les entreprises. Elles y ont trouvé des terrains équipés, bien situés et un accompagnement de projet de qualité. Parmi les grandes réalisations de 2006, il convient de mettre en évidence la décision de Nespresso de construire sa deuxième usine de production, un investissement de plus de 200 millions de francs, sur le pôle d'Avenches. D'autre part, le projet Aventi-Bois a reçu un financement mixte (fédéral, cantonal et privé) de CHF 720'000 pour l'étude et la mise en oeuvre d'un centre de compétence et de valorisation du bois feuillu à Avenches, destiné à traiter 150'000 m³ bois brut par an. Le pôle de développement de Rolle s'est aussi illustré par le démarrage du Rolle Business Center, qui mettra à disposition des entreprises de services à vocation internationale, plus de 30'000 m² de nouvelles surfaces administratives de haute qualité. Citons encore la contribution à l'élaboration des différents projets vaudois d'agglomération, notamment le projet d'agglomération Lausanne-Morges et le projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Développement touristique

La participation cantonale au financement des investissements dans les grandes infrastructures touristiques a été marquée en 2006. Signalons les principaux projets suivants:

- Modernisation de remontées mécaniques: Villars s/Ollon (Roc d'Orsay)
- Enneigement artificiel: Les Rasses, Rougemont, Leysin, les Diablerets
- Centres de Congrès: Centre de Congrès à Montreux et Beaulieu Lausanne
- Autres infrastructures de loisir: Salines de Bex, Centre sportif de la Vallée de Joux

Police du commerce

La mise en oeuvre de la [loi sur l'exercice des activités économiques \(LEAE\)](#) a fait l'objet de gros efforts en 2006. Signalons plus particulièrement la création du registre cantonal des entreprises, retardée, mais qui a franchi une étape importante en décembre 2006, ce qui permettra de déployer ce projet sur Internet début 2007.

En ce qui concerne la gestion des établissements, il convient de signaler les nombreuses interventions politiques visant à y supprimer la fumée. Cette question sera traitée en 2007.

Le Conseil d'Etat a adopté en novembre 2006 un nouveau [règlement de l'examen professionnel pour l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes](#) et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple. Son objectif est de maintenir un niveau de formation adéquat et assurer la qualité des services.

Le Conseil d'Etat a adopté en décembre 2006 le [règlement relatif à l'introduction d'une nouvelle taxe d'exploitation sur le chiffre d'affaires](#) moyen réalisé sur les boissons alcooliques vendues par les débits de boissons alcooliques à l'emporter.

A la suite de son adoption en 2005 par le Grand Conseil, le canton de Vaud a adhéré à la [Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris](#) exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse. La procédure d'autorisation et la surveillance des grandes loteries relève d'un seul organe et prévoit des mesures importantes pour la prévention et la lutte contre le jeu pathologique. Permettant aux cantons de garder leurs compétences et de préserver les revenus des fonds de loterie, elle pallie en outre les lacunes de la loi fédérale existante.

A relever que le Tribunal fédéral a donné raison aux six cantons romands contre la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) dans la [procédure administrative sur les distributeurs de loteries électroniques Tactilo](#). La CFMJ avait refusé aux cantons le droit d'être parties à cette procédure. Dans son arrêt du 4 avril 2006, le Tribunal fédéral annule la décision de la CFMJ et accorde la qualité de parties aux six cantons romands.

Logement

La construction de logements a été très dynamique en 2006. La reprise des investissements a été particulièrement forte dans les logements collectifs ([statistiques 2003-2005 du SCRIS](#)).

Sur le plan légal, signalons l'acceptation par le Grand Conseil de la modification de deux dispositifs clés: [la loi vaudoise sur le logement et la loi sur les améliorations foncières\(pdf, 715 Ko\)](#). Conformément aux objectifs opérationnels fixés, le SELT-logement a soutenu la construction ou la rénovation de 370 appartements subventionnés dans le canton.

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

Projets particuliers

Mise en oeuvre de la NPR dans le canton de Vaud

La nouvelle politique régionale fédérale (NPR) va être mise en oeuvre en 2008. Elle permettra de débloquer des enveloppes financières de plusieurs millions de francs pour soutenir des projets de développement économique régional. La législation fédérale prévoit que le canton doit élaborer un programme d'actions pluriannuel qui documentera et formalisera ses options de développement économique régional.

Le SELT, avec ses partenaires régionaux et en coordination avec les cantons romands, a lancé le processus d'élaboration du programme pluriannuel 2008-2011 du canton de Vaud. L'objectif est de présenter ce document en juin 2007 à la Confédération, de manière à être parfaitement opérationnel début 2008, lorsque les enveloppes financières seront débloquées.

Ce programme pluriannuel sera parfaitement harmonisé avec le projet de nouveau plan directeur cantonal (PDCN). Sa mise en oeuvre sera rendue possible par la modification des lois cantonales initiée par le projet de loi sur l'appui au développement économique (LDECO) élaboré en 2006 et qui va être examiné par le Grand Conseil au printemps 2007.

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

Sources d'informations complémentaires

Publications

Les principaux documents de référence du SELT sont accessibles depuis l'adresse web *Publications* www.vd.ch/fr/themes/economie/developpement-economique/publications/

Sur le site de l'Etat de Vaud (voir le domaine *Economie*), une information large est également à disposition relative au [développement économique](#) et aux secteurs réglementés de la [police du commerce](#).

Signalons les principaux documents suivants:

- [rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique de développement économique](#)
- [rapport d'activités 2006 du SELT \(en préparation\)](#)
- [exposé des motifs et projets de lois \(pdf, 715 Ko\)](#) modifiant: la loi sur le logement du 9 septembre 1975 et la loi sur les améliorations foncières du 29 novembre 1961

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.0 Gestion et administration du service

52.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.
- Gestion litiges assurés/ORP et décisions RHT et INTEMP.

Descriptif

- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Examen des demandes des bureaux privés de placement et délivrance d'autorisation de pratiquer.
- Traitement des oppositions des assurés (entreprises et chômeurs) aux décisions rendues par les ORP.
- Décision en matière de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP).
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale.

Descriptif

- Conseil, suivi et placement des RMRistes.
- Mise en oeuvre de la mesure Table Ronde par les RMRistes 50 ans et plus.
- Démarches auprès de l'Autorité fédérale visant à obtenir 120 indemnités de chômage supplémentaires pour les chômeurs domiciliés dans le canton.
- Offre de mesures de réinsertion aux RMRistes : cours, stages, ETS, aide à une activité indépendante, AUR (allocation unique de réinsertion) etc.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage).

Descriptif

- Réinsertion des demandeurs d'emploi (LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contact de prestation avec les instituts.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.4 Versement des indemnités de chômage

52.4 Versement des indemnités de chômage

Versement des indemnités de chômage.

Descriptif

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des prestations prévues par le T.A.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chômeurs et entreprises.

Entrée en vigueur de la loi sur l'emploi et de son Règlement d'application

Cette loi s'inscrit dans une politique globale visant à créer des conditions-cadre favorisant l'emploi et un marché du travail équilibré. Elle a pour but de : renforcer la collaboration entre l'Etat et les partenaires sociaux ; prévenir et combattre le chômage ; encourager l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ; contribuer à la protection des travailleurs ; mettre en oeuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes et lutter contre le travail illicite. Cette loi fonde le principe de la facturation des frais liés aux contrôles en cas de constatation de travail illicite.

Entrée en vigueur du nouveau revenu d'insertion (RI)

Ce régime, résultant de la fusion du revenu minimum de réinsertion (RMR) et de l'aide sociale vaudoise (ASV), a été introduit sans heurt. L'objectif du suivi professionnel du bénéficiaire RI est la réinsertion rapide et durable sur le marché du travail. En 2006, les ORP ont réalisé quelque 39'000 entretiens, pris 1183 décisions de mesures de formation et 1222 décisions de mesures en entreprise avec 2890 bénéficiaires RI. A fin 2006, 435 bénéficiaires RI ont trouvé un emploi grâce aux ORP.

Revue UCA du service

Cette analyse avait pour objectifs principaux de faire un point de situation de la structure organisationnelle du SDE, de mettre en évidence des pistes d'amélioration et de donner appui et conseils dans la structure à mettre en place pour gérer au mieux les nouvelles missions du SDE : gestion des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes et lutte contre le travail illicite. Les décisions prises à l'issue de cette revue sont : adaptation de la structure territoriale des ORP (le Conseil d'Etat a modifié le Règlement d'application de la loi sur l'emploi et fait passer de 12 à 10 le nombre des ORP) ; fusion de l'OCMP et de l'ICT en une division Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs (CMTPT) ; et centralisation et renforcement de l'ensemble des activités RH. La mise en oeuvre de ces mesures se fera en 2007.

Entrée en vigueur du Protocole d'extension de la libre circulation des personnes

En date du 1er avril 2006, l'Accord sur la libre circulation des personnes s'est étendu aux 10 nouveaux Etats membres de l'UE. Jusqu'en 2011, la Suisse maintiendra le principe de priorité en faveur des travailleurs résidents, ainsi que les principes de contingentement et de contrôle initial des conditions de travail et de salaire. Durant l'exercice 2006, 450 permis en faveur de ressortissants de la partie orientale de l'UE ont été attribués aux entreprises vaudoises.

Extension des Mesures d'accompagnement

Parallèlement à l'extension de la libre circulation des personnes, les mesures d'accompagnement ont été renforcées par la mise en oeuvre d'un mandat de prestations entre Confédération et Cantons qui prévoit l'engagement de 150 inspecteurs supplémentaires et la réalisation de plus de 20'000 contrôles annuels sur l'ensemble du territoire suisse. Le canton de Vaud s'est vu promettre le cofinancement de 8 postes d'inspecteurs du marché du travail, dont deux affectés au Contrôle des chantiers.

Diminution du taux de chômage

L'on a observé, tout au long de 2006, une nette diminution du taux de chômage passant de 5.4 % (soit 17945 chômeurs) à fin 2006 à 4.6 % (soit 15'259 chômeurs) à fin décembre 2006. Cette diminution est due essentiellement à l'amélioration de la conjoncture mais aussi au travail des conseillers dans les ORP, notamment à l'intensification des contacts avec les entreprises et aux places vacantes annoncées par ces dernières.

Consolidation de la lutte contre le travail illicite

Les contrôles de la conformité légale des conditions d'occupation des travailleurs ont été poursuivis et consolidés dans différents secteurs. Dans celui de l'hôtellerie restauration, ils ont été complétés par des journées de formation continue en droit du travail à l'intention des cafetiers, restaurateurs et hôteliers, organisés par Gastrovaud, avec le concours actif du Service de l'emploi. Dans celui du bâtiment/génie civil, les contrôles ont été intensifiés, notamment grâce à l'engagement de 2 contrôleurs supplémentaires à mi-2006. Les contrôles se sont poursuivis dans l'agriculture ainsi que dans des entreprises de diverses branches d'activité, telles que les commerces, les pharmacies, les salons de coiffure, les établissements médico-sociaux, les garages, les ateliers mécaniques, les entreprises d'installations sanitaires.

Restructuration de l'offre des mesures du marché du travail (MMT)

Introduite au début 2006, la segmentation de l'offre MMT a été affinée et mise en cohérence avec le projet d'intensification du suivi des demandeurs d'emploi pendant les deux premiers mois de chômage. L'offre de cours en techniques de recherche d'emploi a été simplifiée et subdivisée en une offre de base segmentée selon les publics-cible (degré de qualification) et en une offre complémentaire. Les formations en langues sont désormais structurées selon les niveaux européens et les formations destinées aux informaticiens font l'objet, avant d'être accordées, d'un préavis systématique émis par des professionnels de la branche.

Nouvelle stratégie de réinsertion (NSR 07)

Une prise en charge accélérée des demandeurs d'emploi en début de période de chômage a été testée durant les quatre derniers mois de l'année, par les ORP d'Echallens, Nyon et Yverdon-les-Bains. Ce test s'est révélé concluant. La mise en œuvre sera généralisée à tous les ORP au premier semestre 2007. NSR 07 est le lien entre le renforcement de l'activité de placement des ORP et les phasages des mesures du marché du travail

Développement des contacts avec les entreprises et renforcement du placement des demandeurs d'emploi

Un programme de formation a été mis en place pour les interfaces entreprises des ORP afin d'améliorer le nombre de contacts avec les employeurs (techniques de

prise de rendez-vous) et de mieux cerner leurs besoins (techniques d'entretien). Parallèlement les conseillers en personnel des ORP ont suivi une formation axée sur l'optimisation du placement des demandeurs d'emploi et la qualité du recrutement pour les employeurs. En 2006, plus de 4000 entreprises ont été visitées et ont annoncé près de 750 places vacantes par mois.

Service de placement européen (EURES)

Sur mandat du SECO et en partage avec le Canton du Valais engagement d'une conseillère EURES intégrée à la Coordination des ORP vaudois. Les objectifs sont de favoriser la mobilité professionnelle des résidents du canton dans l'Union européenne et d'aider les entreprises à recruter en Europe la main d'oeuvre non disponible sur le marché local de l'emploi.

Gestion électronique des documents fonctionnelle de la CCh

Introduite progressivement au sein de la CCh à compter de novembre 2005, la gestion électronique des documents (GED) est opérationnelle dans chacune de ses 7 agences régionales depuis la mi-2006. La GED consiste à transformer les documents papiers qui composent un dossier d'assuré en documents électroniques. Avec ce système, tous les intervenants de la CCh peuvent accéder et intervenir sur le dossier en temps réel, simultanément et indépendamment les uns des autres.

Adaptation des structures de la CCh

S'adaptant à ses nouvelles méthodes de travail, la CCh a réaménagé en 2006 ses structures organisationnelles et physiques en vue d'une meilleure efficacité (nouvelle répartition des dossiers au sein de l'agence de Lausanne sur la base de critères régionaux), d'un meilleur accueil des assurés (déménagement de l'agence de La Riviera) et de meilleures conditions de travail pour ses collaborateurs et collaboratrices (étude ergonomique, changement de mobilier et suppression des archives).

Publications 2006

- étude "Evolution du travail intérimaire en Suisse romande"
- plaquettes indicateurs "Evolution du chômage" entre le 2ème semestre 2004 et le 2ème semestre 2005 et entre le 1er semestre 2005 et le 1er semestre 2006
- notes sur l'évolution du chômage vaudois, par branche économique, entre le 2ème semestre 2004 et le 2ème semestre 2005 et entre le 1er semestre 2005 et le 1er semestre 2006
- bulletins mensuels et statistiques du chômage publiés sur le site Internet du Service de l'emploi

54.1 Agriculture

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale.

Descriptif

- Elaboration d'une politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction des exigences de la politique agricole fédérale.
- Versement des contributions fédérales et cantonales (paiements directs, contributions écologiques, soutien à l'élevage...).
- Surveillance et formation professionnelle en matière d'arboriculture et de culture maraîchère vaudoises.
- Promotion des produits agricoles, du tourisme rural et soutien à l'économie alpestre.
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole, du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts.
- Etablissement de préavis techniques à l'attention du Service de l'aménagement du territoire pour les projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales.
- Instances et organisations officielles et professionnelles de la branche agricole, de l'élevage, de l'économie laitière et de la formation professionnelle agricole cantonales, intercantionales et nationales.
- Personnel du Service et agents extérieurs.
- Agriculteurs vaudois (toutes branches confondues).
- Station cantonale de la culture des champs.
- Commissaires régionaux et suppléants.
- Préposés agricoles.
- Office Eco'Prest (Prométerre).
- Contrôleurs PER, BIO, SRPA-SST, OQE.
- Office Central Vaudois de la Culture Maraîchère.
- Maraîchers et arboriculteurs professionnels.
- Office arboricole professionnel, comité et direction.
- Union fruitière lémanique, comité et membres.

- OFAG, SRVA, Station cantonale de protection des plantes (SPP), UMS, FUS, USL, FVPL, UFL.
- Association pour la promotion des produits agricoles.
- Association vaudoise pour le tourisme rural, OTV, FTRSR, ADNV, ADPE.
- Groupe TEVA et Centre romand de compétences du tourisme rural.
- Propriétaires d'immeubles situés en milieu rural.

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'agriculture (SAGR)

Groupes de prestations

54.2 Enseignement agricole

54.2 Enseignement agricole

Enseignement professionnel agricole et gestion des domaines de Grange-Verney.

Descriptif

- Formation professionnelle agricole en général à l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney.
- Formation professionnelle agricole en général dans l'Ecole d'agriculture de Marcelin.
- Gestion de stations cantonales pour assurer les tâches légales ou déléguées par le SAGR.
- Administration, accueil et intendance des centres d'enseignement.
- Gestion des domaines de Grange-Verney (Marcelin fait l'objet du groupe de prestations viticulture).
- Participation à l'enseignement pratique des apprentis, élèves et des agriculteurs en formation continue.
- Préparation et suivi des essais pour le compte de la recherche et de la vulgarisation.
- Recherche et valorisation de nouveaux produits.
- Gestion du domaine agricole, des vergers et jardin, de la ferme et de la porcherie de manière à en faire des références.
- Mise à disposition de références techniques et économiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Elèves des centres d'enseignement (ECAGV, ECAM, CEPM).
- Participants aux formations modulaires/formations continues.
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers, horticulteurs.
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées.
- Organisations professionnelles.

Stations et services à disposition des agriculteurs:

- Station de Protection des Plantes, Station pour la culture des champs.
- Station cantonale de zootechnie.
- Service cantonal de prévention des accidents dans l'agriculture.
- Laboratoire d'analyse des sols et des fourrages.

- Station cantonale d'arboriculture.
- Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.

54.3 Viticulture

Office cantonal de la viticulture : économie, contrôles et conseils vitivinicoles, régie des Domaines de Marcelin.

Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes.
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange, de la maturation et des stocks.
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois.
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire du vignoble.
- Analyses et conseils oenologiques.
- Assistance et conseils aux exploitants vaudois dans la culture de la vigne.
- Régie et exploitation des Domaines de Marcelin.
- Organisation, suivi, valorisation et vulgarisation d'essais viticoles.
- Participation à l'enseignement pratique aux élèves des écoles du site de Marcelin.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Office fédéral de l'agriculture.
- Propriétaires et copropriétaires viticoles.
- Communes viticoles.
- Interprofession vitivinicole vaudoise.
- Office des vins vaudois.
- Commission des appellations des vins vaudois.
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants).
- Laboratoire cantonal.
- SCRIS.
- SAGEFI.
- SFFN.
- SIPAL.
- SESA.
- Consommateurs en général.
- Médias spécialisés.
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil.
- Pépiniéristes-viticulteurs.

- Domaines de l'Etat.
- Acheteurs de plants de vigne.
- Ecoles d'agriculture cantonales vaudoises.
- Ecole d'ingénieurs de Changins.
- Confrérie des vigneronns de Vevey.
- Fondation du Château de Chillon.
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers.
- Elèves des centres d'enseignement : ECAM, CEMEF, CEPM.
- Participants aux formations modulaires/formations continues-.
- Associations professionnelles arboricoles, maraîchères et horticoles.
- Clientèle privée.
- Grossistes et détaillants.

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'agriculture (SAGR)

Groupes de prestations

54.4 CEMEF

54.4 CEMEF

CEMEF, Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.

Descriptif

Assurer la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure des métiers de l'économie familiale, de la paysanne et de l'agritourisme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

1. Jeunes et adultes en formation.
2. Apprenties EEF et GEF.
3. Paysannes.
4. Adultes du monde rural.
5. Elèves du Centre d'enseignement.
6. Participants aux formations supérieures modulaires/formations continues.

Agriculture

L'année a été marquée par des conditions météorologiques très particulières (juin-juillet chaud et sec, août anormalement froid) qui ont affecté gravement la production céréalière et celle de pommes de terre.

Sur le plan plus administratif, la coordination des contrôles sur les exploitations agricoles et l'accréditation des organes exécutant les tâches de contrôle sont présentement à l'ordre du jour, mesures imposées par la Confédération ou en projet:

La pression de contrôle sur les exploitations agricoles a fortement augmenté depuis l'introduction des paiements directs en 1993 et les agriculteurs supportent mal d'être fréquemment dérangés par des contrôles parfois redondant. La Confédération demande aux cantons de coordonner ces contrôles et d'en diminuer la fréquence. Consultés à ce sujet, les services et les organisations impliqués ont précisé leur point de vue en rappelant quelques principes importants:

- La simplification des contrôles doit se faire dans le respect de la philosophie d'un système d'administration des paiements directs fondé sur la proximité vis-à-vis de la pratique, sur une connaissance du terrain et un esprit pratique pour une mise en œuvre simple sur les exploitations. Cette philosophie est la seule capable d'entraîner une acceptation suffisante du système par les agriculteurs, les contrôleurs et les employés de l'administration chargés de la vérification. Un système ressenti par les agriculteurs comme un système répressif aura des conséquences néfastes sur la pérennité du système.
- Un contrôle de proximité a l'avantage de maintenir un bon consensus entre l'administration et la profession sans instaurer un rapport de force destructeur pour le système lui-même des paiements directs. Il ne faut pas décourager les employés des services cantonaux qui sont chargés de maintenir le respect des conditions pour l'agriculture durable et la protection des eaux et des animaux : ils ont besoin de liberté dans l'organisation de leur travail.
- Le choix des exploitations à contrôler doit être de la compétence des cantons, et non pas de la compétence de la Confédération (pour les contrôles vétérinaires, l'OFV fait la sélection des exploitations. Ce modèle est à éviter). En effet, beaucoup d'exploitations agricoles sont en mutation d'une année à l'autre et le suivi sera très difficile depuis Berne. De plus, la proximité du terrain a fait ses preuves pour choisir les exploitations à contrôler.
- Pour réduire le nombre de passages de contrôleurs, les fréquences des différents contrôles publics, qui sont fixées par ordonnance, doivent être compatibles.
- Quant à l'autocontrôle, un grand pas est déjà fait dans cette direction par

rapport aux pays voisins avec les enregistrements systématiques (carnets des champs, carnets des prés, carnets d'étable) sur la base desquels des enregistrements complémentaires doivent être encore ajoutés pour les exploitations concernées (stockage des matières dangereuses, produits phytosanitaires, etc.).

Pour ce qui concerne l'accréditation des organes et des tâches de contrôle liées aux paiements directs, cette exigence est à présent remplie dans la plupart des cantons. Pour le canton de Vaud, les organisations professionnelles agricoles mandatées par l'Office Eco'prest se sont regroupées au sein de la CoBrA (Association vaudoise de Contrôle des Branches Agricoles) et ont réalisé leur accréditation sous l'égide de l'OIC (Organisme intercantonal de certification). La question de l'accréditation des services de l'Etat et des tâches de contrôle des préposés agricoles reste encore à étudier, car très controversée.

Economie rurale

L'agriculture et la politique agricole sont marqués par l'augmentation de la taille des exploitations et la nécessité permanente d'y investir pour les moderniser et les rationaliser. Que l'Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA), organe coopératif, ait fêté ses cinquante ans d'existence confirme le souci constant que constitue l'investissement dans les exploitations.

Le durcissement des conditions financières cadres ont conduit la Fondation d'investissement rural à intervenir pour la première fois lors d'enchères forcées de gages immobiliers en couverture de créances publiques.

La promotion des produits de l'agriculture a conduit à la constitution d'une interprofession de la charcuterie AOC en collaboration valdo-fribourgeoise pour le "Jambon de la Borne" et le "Boutefas".

Cultures spéciales

Arboriculture

Sur le plan économique, les producteurs livrant aux plus grandes chaînes de distribution sont soumis à la justification de leurs bonnes pratiques agricoles par le biais d'un concept de production (Swissgap) reconnu par les plus grands acheteurs. Ceci augmentera la part de travail de bureau des cultivateurs, mais pas forcément leur rémunération.

La fusion des stations fédérales de recherche agronomique de Changins et Wädenswil est réalisée. Le centre de compétence pour l'arboriculture fruitière est Agroscope Wädenswil. Dès lors un grand nombre d'informations doivent être recherchées auprès des chercheurs parfois bilingues d'Agroscope Wädenswil.

Culture maraîchère

Sur le plan économique, un nouveau facteur d'aggravation de la situation a fait son apparition en 2006, la campagne de marketing "De la région". La conséquence pour les maraîchers vaudois qui exportent environ 55 % de leur production totale dans les autres cantons (pour certains producteurs cela atteint même 90 %), est que les marchés hors canton sont désormais fermés. Par contre, l'entreprise continue de s'approvisionner auprès de certains fournisseurs de légumes hors canton. Cela dit, la pression sur les prix continue de s'accroître. ainsi, pour les importations, les maraîchers sont très inquiets du projet d'accord de libre-échange agricole avec l'UE, dont il est question dès l'automne 2006: un tel accord condamnerait la culture maraîchère vaudoise à une disparition quasi totale.

Au niveau de la production, il faut relever que les températures extraordinairement élevées de juin et juillet et basses du mois d'août ont quasiment stoppé la production de légume frais, non seulement dans le canton mais dans toute l'Europe. Heureusement, l'automne particulièrement doux a permis de sauver partiellement les cultures de légumes de garde.

Politique agricole

L'exigence de formation professionnelle agricole des nouveaux exploitants pour pouvoir bénéficier des paiements directs entre en vigueur au 1 er janvier 2007. Les personnes au bénéfice d'un CFC non agricole pourront suivre à leurs frais une formation complémentaire de 280 périodes (35 jours de cours) organisée à Agrilogie; cette formation fera l'objet d'une évaluation finale, mais ne débouchera pas sur un titre de formation professionnelle au sens de la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Viticulture

Tempête de grêle du 18 juillet 2005 à Lavaux

Les séquelles de ce terrible orage de grêle ont subsisté tout au long de l'année. Outre d'insolubles problèmes de taille sur des bois totalement lacérés, une grande inquiétude a régné quant à la survie hivernale des ceps affaiblis; elle s'est progressivement dissipée lors de la formation des nouvelles pousses qui ont fini par débousser début mai, soit avec un retard d'une semaine environ par rapport aux régions non sinistrées.

Il a aussi été constaté une mortalité de ceps plus forte que de coutume; en revanche, les chloroses tant redoutées n'ont connu qu'un développement restreint.

Conséquence d'une "sortie" des grappes bien maigre, la récolte n'a atteint pour toute la région de Lavaux qu'un volume de 5,5 millions de litres en chiffres ronds, qui équivaut à un manco de 2,5 millions de litres ou de 31,2% par rapport aux quotas autorisés.

Pour mémoire, ce manco portait en 2005 sur 3,5 millions de litres représentant

43,3% des quotas fixés.

Flavescence dorée

La cicadelle vectrice de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*) a été découverte pour la première fois dans le vignoble vaudois, à Lavaux et dans le Chablais; les régions de La Côte et du Nord du canton semblent pour l'instant indemnes.

Cet insecte est présent depuis plusieurs années dans les vignes de Genève et du Tessin ainsi que dans les pays limitrophes, France et Italie notamment.

L'agent infectieux est un phytoplasme (organisme unicellulaire proche des bactéries), largement répandu dans les pays étrangers précités; en Suisse, il n'a été observé qu'au Tessin depuis 2004.

A partir du moment où l'insecte vecteur est présent, la flavescence dorée peut se propager dès qu'il y a introduction de plants contaminés.

Pour prévenir ce risque, l'ordonnance fédérale sur la protection des végétaux du 28 février 2001 (RS 916.20) a instauré le "passeport phytosanitaire" qui accompagne obligatoirement tout matériel végétal commercialisé. Ce document atteste que les contrôles ont été effectués; il doit être conservé par l'utilisateur final afin de garantir la traçabilité du matériel planté.

De plus, l'annonce des foyers et les mesures de lutte sont obligatoires: ces dernières consistent à détruire par le feu tous les cepes malades et à combattre la cicadelle vectrice au moyen d'insecticides.

Des mesures supplémentaires de prévention, de contrôle et de lutte devront être prises d'entente avec les autorités fédérales compétentes.

Evolutions susceptibles d'influencer le fonctionnement de l'Office cantonal de la viticulture (OCV)

Les difficultés d'ordre économique que subit depuis plusieurs années le secteur vitivinicole risquant de se prolonger, il est à prévoir que l'OCV soit encore plus lourdement mis à contribution sur le plan administratif, notamment en matière de blocage-financement, d'octroi d'aides du Fonds de prévoyance pour les risques non assurables et de gestion des contributions en faveur de la reconversion de surfaces viticoles.

Formation professionnelle agricole, Agrilogie

Agrilogie, un nouveau nom pour les écoles d'agriculture vaudoises

L'enseignement agricole dans le canton de Vaud est dispensé sur les deux sites de Grange-Verney et de Marcelin. La formation professionnelle agricole vaudoise

constitue une entité unique qui doit être mise en évidence. Son nouveau nom, « Agrilogie » doit porter le message de cette identité qui sera déclinée en "Agrilogie Marcelin" et "Agrilogie Grange-Verney".

Rénovation des bâtiments de Marcelin

Le Conseil d'Etat a décidé du principe de la rénovation du bâtiment principal de l'Ecole d'agriculture de Marcelin construit en 1920-22.

Le but de cette rénovation est de créer un maximum de locaux pour l'enseignement et la formation en faveur de l'ensemble des écoles du site de Marcelin (CEPM, Gymnase, CEMEF et Agrilogie), grâce à la création de locaux polyvalents. 11 salles de classe seront rénovées, six nouvelles classes seront créées et deux laboratoires et auditoriums de sciences vétustes seront remplacés par trois installations polyvalentes. Enfin la cuisine et le réfectoire seront modernisés en triplant leur capacité actuelle pour répondre aux besoins du site. En outre, le bâtiment sera adapté aux exigences actuelles en matière de sécurité, des équipements techniques et de son bilan énergétique.

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF

La formation au nouveau métier d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) peut être acquise soit en école à plein temps dans les gymnases (gymnases de Morges p. ex.) soit en voie duale (apprentissage) avec 2 jours de cours par semaine en 1ère année dans les écoles professionnelles du CEMEF ou du CPNV (Centre Professionnel du Nord Vaudois). Le CEMEF a participé très activement à l'élaboration de cette nouvelle filière au niveau dual, ceci en étroite collaboration avec le CPNV. Il est à relever que cette nouvelle formation CFC a rencontré un succès considérable avec plus de 60 élèves inscrits au seul CEMEF. Cette offre de formation correspond bien à une demande au niveau des milieux professionnels.

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'agriculture (SAGR)

Projets particuliers

Agriculture

Dans le cadre de la législation fédérale sur la protection des eaux et de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique dans l'agriculture des projets visant à renforcer le respect et l'amélioration du milieu naturel divers projets sont à l'étude et en cours de réalisation.

Dans le Projet-pilote pour améliorer la qualité des eaux du Boiron de Morges,

32 exploitations agricoles se sont engagées par contrats à appliquer certaines méthodes de travail et des mesures particulières sur les parcelles qu'elles exploitent près du Boiron dans le but d'améliorer la qualité des eaux de ce cours d'eau et d'en réduire les teneurs en résidus de produits phytosanitaires.

Elles ont en outre équipé leurs appareils de traitement de cuves de rinçage.

Mesures	SAU totale (ares)	Montant total (Fr.-)
substitution de produits phytos en viticulture	4'611	14'755
substitution de produits phytos en arboriculture	1'880	1'880
substitution de produits phytos sur céréales	10'596	3'179
substitution produits phytos sur maïs	3'608	3'969
desherbage mécanique du maïs	235	588
desherbage mécanique en arboriculture	71	710
desherbage mécanique en viticulture	130	1'300
mise en place de bandes herbeuses	60	600
semis croisés pour céréales	3'480	3'480
TOTAUX	24'671	30'460

Economie rurale

Au 31.12.06, les services d'inspection et de consultation en matière laitière (SICL), instaurés et régis par l'ordonnance fédérale sur la qualité du lait (OQL) ont cessé leur activité traditionnelle. La profession (laitiers et fromagers) estime qu'un centre d'analyses et de conseil compétent est indispensable pour garantir sur la durée une production artisanale de qualité. L'Agence pour la qualité et l'hygiène alimentaire a été fondée le 11 décembre 2006 par les organisations professionnelles et interprofessions du secteur laitier avec le soutien du Département de l'économie. Les artisans boulangers-pâtisseries ont également adhéré au projet. Si l'ARQHA reprend des activités essentielles du SICL, assurant ainsi le réengagement des collaborateurs, l'objectif est le développement d'un centre de compétences pour l'ensemble de l'artisanat agro-alimentaire et non plus pour le seul secteur laitier.

En économie alpestre, c'est le projet Interreg IIIA sur les pâturages boisés qui a retenu l'attention, Gest'Alpe jouant pour ce projet le rôle de commission cantonale ad'hoc. De plus, le séminaire d'automne de la société vaudoise des améliorations foncières a abordé le thème "Alpages et diversification".

En promotion des produits, l'inventaire du patrimoine culinaire suisse a été achevé. La Fédération "Pays de Vaud, pays de terroirs" s'est vue confier son premier mandat annuel pour l'exécution de la délégation de tâches et de compétence pour le soutien à la promotion des produits agricoles vaudois. Dans la procédure AOC "Poire à Botzi", les producteurs vaudois font opposition au projet d'aire de production reconnue qui exclut nombre d'entre eux.

En matière territoriale, le projet de 3^{ème} correction du Rhône doit faire l'objet d'un suivi attentif dans le cadre d'un comité de pilotage vaudois et d'un groupe de travail intercantonal car les impacts sur l'aire agricole et les surfaces cultivables peuvent être considérables.

Enfin, les travaux préparatoires à la participation du Canton en tant qu'hôte officiel de l'OLMA 2008 (St-Gall) ont débuté avec le concours du SELT et sous la direction du SG-DEC.

Cultures spéciales

Arboriculture : plusieurs exploitations arboricoles se sont inscrites pour être certifiées Swissgap et de ce fait pouvoir continuer à livrer à leurs acheteurs traditionnels.

Politique agricole

Application de l'Ordonnance fédérale sur la promotion régionale de qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture : à fin 2006, 1'862 ha de surfaces de compensation écologique (SCE, y compris 7'000 arbres) ont bénéficié des contributions pour la qualité, pour un montant global de Fr 1'030'390.-, dont Fr 302'000.- à la charge du Canton.

En 2006, 5 projets de mise en réseau sont agréés dans le canton:

- Les Moulins, Moudon et Puidoux depuis 2004,
- Montaubion-Chardonney depuis 2005,
- Grandcour depuis 2006.

En outre, un exploitant de Cudrefin est impliqué dans un réseau situé sur le canton de Berne.

Cela représente au total : *24'391 ares et 1'014 arbres pour 86 exploitations*

Viticulture

Grand cru vaudois

Au terme d'une année riche en réunions et études de dossiers, le groupe de travail (GT) a remis à la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV) un document contenant un projet d'exigences pour le Grand Cru Vaudois (GCV).

Celui-ci porte sur :

- principes généraux
- base légale
- commission GCV
- critères de validation
- inscription, révision, exclusion
- exigences pratiques viticoles et œnologiques
- contrôles
- déclassement
- émoluments
- statut des "Grands Crus" actuels.

Sur cette base, la CIVV souhaite que le GT poursuive ses travaux en 2007, et analyse de manière encore plus approfondie notamment les aspects financiers, le dispositif de contrôle, la problématique des déclassements, le volet commercial et les incidences sur l'organisation et le fonctionnement de la CIVV.

Parallèlement, une enquête de marché devrait être conduite afin de mieux connaître le niveau d'intérêt du consommateur pour une telle appellation.

Etude de transfert de la gestion des Domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve de la Préfecture du district d'Aigle à l'OCV

Dans le cadre de ses réflexions sur la rationalisation de l'administration cantonale et de l'application de la nouvelle loi sur les préfets, et sur proposition de Mme la Cheffe du département de l'économie (DEC), le Conseil d'Etat a demandé à l'OCV d'étudier la reprise de la gestion des Domaines précités, assurée par la Préfecture du district d'Aigle.

Cette étude - réalisée avec l'appui du Secrétariat général du DEC - a porté sur :

- la situation actuelle des Domaines
- les conditions d'une reprise de leur gestion par l'OCV
- les conséquences d'une telle reprise, tant pour la Préfecture que pour l'OCV
- des propositions de rationalisation ou d'amélioration.

Le 4 octobre 2006, le Gouvernement a décidé de confier la gestion des Domaines des Hospices cantonaux à l'OCV, et a adressé ses remerciements à la Préfecture du district d'Aigle pour son engagement et la qualité du travail accompli en la matière.

Formation professionnelle agricole, Agrilogie

Sur le plan fédéral, une nouvelle ordonnance de formation a été étudiée pour les métiers de l'agriculture (six professions). L'organisation faîtière du monde du travail (ORTRA), AgrialiForm, pilote le projet dans lequel la direction (directeur, doyens, enseignants) d'Agrilogie sont fortement impliqués. L'une des nouveautés principales est l'introduction des cours interentreprises. Un des domaines à éclaircir est leur financement par le ou les fonds professionnel(s) non encore constitué(s). Le projet d'ordonnance sera mis en consultation en 2007.

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF

Le projet majeur est la mise sur pied des cours de branches professionnelles pour le nouveau métier d'assistant-e socio-éducatif-ve, formation en mode dual (apprentissage); après la mise sur pied du programme de première année, ce projet est poursuivi par la préparation des programmes de deuxième et de troisième année d'apprentissage.

Agriculture

Pour tout renseignement complémentaire, info.sagr@vd.ch ou Service de l'agriculture, Rue Caroline 11, Case postale, 1014 Lausanne, tél. 021/316 62 00, fax 021 / 316 62 07

Viticulture

- Brochure "Registre cantonal des vignes 2006"
- Brochure "Contrôle officiel de la vendange 2006"
- Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2006 (paraît au début d'avril 2007).

Ces documents peuvent être obtenus sur demande auprès de l'Office cantonal de la viticulture, case postale 849, 1110 Morges 1 (Tél. n° : 021 / 557 92 68 - E-mail : info.ocv@vd.ch).

Formation professionnelle agricole, Agrilogie :

- Informations complémentaires : www.grange-verney.vd.ch
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel
- Rapport annuel d'Agrilogie Grange-Verney, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Agrilogie Grange-Verney
1510 Moudon
Tél 021 / 995 34 34
Fax 021 / 995 34 30

- Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Agrilogie Marcelin
Avenue de Marcelin 29
1110 Morges
Tél. 021 557 92 50
Fax 021 7 557 92 51

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF :

- Informations complémentaires : www.cemef.vd.ch
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

CEMEF

Avenue de Marcelin 29

1110 Morges

Tél 021 / 557 90 90

Fax 021 / 557 90 91

Département de l'Économie (DEC)

Service vétérinaire (SVET)

Groupes de prestations

55.0 Tous les groupes de prestations

55.0 Tous les groupes de prestations

Tous les groupes de prestations permettant de répondre à toutes les missions du SVET.

Descriptif

- Lutte contre les épizooties
- Protection des animaux.
- Protection du consommateur (hygiène des viandes dans les abattoirs, contrôles vétérinaires officiels dans les exploitations agricoles).
- Laboratoire d'analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio).

Prestations diverses :

- Pratique de la médecine vétérinaire.
- Professions paravétérinaires.
- Contrôle de l'usage des médicaments vétérinaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Public en général (dans le domaine des zoonoses et dans le cadre de la police des chiens).
- Détenteurs d'animaux (privés et professionnels).
- Chercheurs pour les expériences sur animaux.
- Marchands de bétail.
- Préfets.
- Communes.
- Vétérinaires praticiens.
- Autres laboratoires d'analyses vétérinaires.
- Consommateurs (viande).
- Abattoirs et Artisans bouchers.

Partenaires :

- Services du DSE (SFFN, protection civile.
- SEVEN.
- SESA.
- Police cantonale et Laboratoire cantonal).
- Service de l'agriculture (DEC).
- Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA).

Département de l'Économie (DEC)

Service vétérinaire (SVET)

Groupes de prestations

55.1 Lutte contre les épizooties

55.1 Lutte contre les épizooties

Le SVET veille à la santé des animaux par la prévention et la lutte contre les maladies contagieuses, y compris les maladies transmissibles de l'animal à l'homme, appelées zoonoses. Est comprise dans cette lutte le contrôle du trafic des animaux, la surveillance de l'élimination des sous-produits animaux, la formation des marchands de bétail et l'octroi des patentes de commerce de bétail.

Descriptif

- Surveillance ponctuelle ou régulière de l'état sanitaire des animaux par des analyses
- Cours de formation pour les marchands de bétail
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, marchés, concours cynologiques, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des (10) Centres de collecte de sous-produits animaux (CCSPA)
- Contrat avec une société d'élimination (actuellement GZM) pour les déchets dont le canton est responsable
- Contrôle et répartition des frais d'élimination des sous-produits (factures GZM) sur les remettants de sous-produits (CCSPA, CAB et autres cantons)
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail (CAB)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente (bovins, équins, ovins, caprins et porcins).
- Détenteurs d'animaux de toutes espèces.
- Marchands de bétail et courtiers.
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Associations de communes gérant les centres de collecte de sous-produits animaux (CCSPA) et les détenteurs de sous-produits animaux (cadavres d'animaux et déchets d'abattage).

55.2 Protection des animaux et police des chiens

Protection des animaux

- Le SVET doit garantir le bien-être et prévenir les mauvais traitements.

Police des chiens

- Le SVET enquête lors d'agressions ou lorsqu'il y a doute sur la dangerosité d'un chien (chien agressif), fait procéder à une évaluation comportementale du chien et propose aux municipalités concernées des mesures à l'égard de l'animal ou du propriétaire, afin d'éviter toute récidive ou tout passage à l'acte.

Descriptif

- Enquêtes.
- Visites.
- Contrôles.
- Information.
- Sanctions.
- Dénonciations.
- Mises en fourrière.
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants.
- Autorisations de commerce d'animaux et le commerce de bétail.
- Autorisations de détention d'animaux sauvages.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le public dans le cadre de la police des chiens
- Les détenteurs privés d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Les chercheurs pratiquant des expériences sur les animaux
- Les membres de la Commission de surveillance des expériences sur animaux vivants
- Les commerces d'animaux, marchands de bétail
- Les gardiens d'animaux
- Les préfets
- Les communes

- Les animaux

55.3 Protection des consommateurs

Protection des consommateurs, dans le cadre du concept de contrôle "de l'étable à la table", dans 3 domaines :

- Hygiène des viandes dans les abattoirs.
- Contrôle vétérinaires officiels dans les exploitations agricoles détenant des animaux de rente.
- Enquêtes lors de la détection de substances inhibitrices dans les viandes (antibiotiques et autres médicaments).

Descriptif

Abattoirs : contrôle des conditions d'exploitation des abattoirs - information - sanction

- préavis sur les constructions (CAMAC)
- cours de formation aux contrôleurs des viandes
- récolte des données d'abattage pour les statistiques fédérales

Contrôles vétérinaires officiels (dits "contrôles bleus") :

- contrôle eu journal des traitements des exploitations agricoles détenant des animaux de rente (inscription des antibiotiques et autres médicaments administrés)
- contrôle de l'étiquetage, du registre et du stock des médicaments
- contrôle de la santé des animaux en particulier la santé des mamelles (qualité du lait)
- contrôle de l'identification des animaux (traçabilité du trafic des animaux)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires et exploitants des abattoirs publics et privés
- Contrôleurs des viandes engagés par les communes
- Exploitants agricoles détenant des animaux de rente
- Vétérinaires
- Consommateurs
- Office vétérinaire fédéral (statistiques) et Banque de données sur le trafic des

animaux (BDTA)

Département de l'Économie (DEC)

Service vétérinaire (SVET)

Groupes de prestations

55.4 Laboratoire d'analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

55.4 Laboratoire d'analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

Le SVET veille à offrir une large gamme d'analyses adaptée à ses besoins ainsi qu'aux besoins des clients externes, afin de cerner les causes des maladies chez les animaux, les causes des maladies transmissibles à l'homme (zoonoses), permettant de lutter contre les épizooties, de mieux soigner les animaux et les hommes qui en dépendent et de mieux les protéger, notamment en apportant un support à la lutte contre les épizooties.

Ces analyses permettent également de dépister les agents de zoonoses et les résidus dans les denrées alimentaires d'origine animale.

Le SVET mandate l'IGV, dans le cadre de la fondation Galli-Valerio, pour étudier les maladies des animaux domestiques et sauvages et des questions concernant le gibier et la pisciculture.

Descriptif

L'IGV réalise des analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Microbiologie (bactériologie et mycologie).
- Parasitologie.
- ESB - encéphalite spongiforme bovine (maladie de la vache folle).
- EST - encéphalites spongiformes transmissibles (petits ruminants).
- Pathologie (autopsies).
- Histologie.
- Sérologie.
- Recherche et développement à l'unité de biologie moléculaire.
- L'IGV exploite le laboratoire national de référence des maladies des abeilles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Partenariat privilégié avec le SFFN, en particulier dans le domaine des maladies du gibier et de la télé-anesthésie
- Vétérinaires cantonaux, gardes-faune, inspecteurs des ruchers, vétérinaires praticiens, propriétaires d'animaux, Office vétérinaire fédéral et Université de Lausanne

Département de l'Économie (DEC)

Service vétérinaire (SVET)

Groupes de prestations

55.5 Surveillance en matière de médecine vétérinaire

55.5 Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire.

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire.
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires.
- Surveillance des laboratoires d'analyses vétérinaires.
- Surveillance des cliniques vétérinaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les vétérinaires praticiens.
- Les clients des vétérinaires.
- Les consommateurs de denrées alimentaires d'origine animale.
- Les laboratoires d'analyses vétérinaires.
- Les cliniques vétérinaires.

Partenaire :

- Le Service de la santé publique, en particulier le Pharmacien cantonal.

Police des chiens

Le Grand Conseil a adopté le 31 octobre 2006 la loi sur la police des chiens. Le nombre d'enquêtes a quadruplé entre 2004 et 2006.

BVD-MD

Participation du Service vétérinaire (SVET) aux séances d'info qui ont été organisées par Prométerre. Participation également aux séances de travail (Association suisse des vétérinaires cantonaux - Office vétérinaire fédéral - autres milieux concernés) destinées à préparer la campagne de lutte prévue en 2007 (niveaux cantonal et fédéral).

Grippe aviaire

Commande du matériel de protection et d'intervention, selon entente entre le SVET et le Service de la sécurité civile et militaire.

Aboutissement de la révision complète du chapitre 18 ORCA "Epizooties hautement contagieuses".

L'état de préparation a été notablement amélioré.

Protection des consommateurs

1. Entrée en vigueur au 1er janvier 2006 du nouveau droit alimentaire qui aura des impacts importants sur les abattoirs au niveau de l'organisation du contrôle des animaux avant et après l'abattage.
2. Des discussions internes ont eu lieu entre le DEC et le Service régional d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière VD-GE (SRICL VD-GE), afin de décider de la répartition d'un certain nombre de compétences. Les sujets en discussion pour le SVET étaient les contrôles vétérinaires officiels et les inspections dans les exploitations de production laitière, qui ne relèvent plus de la législation sur l'agriculture mais de celle sur la protection des consommateurs (ordonnances sur la production primaire).

Protection des animaux

Un cours a été organisé par Prométerre, le Service sanitaire bovin (SSB) et le SVET

sur l'écornage des veaux et sur la castration des veaux et des agneaux.

Expériences sur animaux

Le nombre d'animaux et le nombre d'expériences sont en constante augmentation. Cette tendance va se poursuivre vu les développements de l'expérimentation animale dans les universités et institutions de recherche de l'arc lémanique, notamment sur le site de Dorigny, ce qui nécessitera à court terme, une capacité de traitement de dossiers supplémentaires au SVET.

Institut Galli-Valerio (laboratoire d'analyses diagnostiques vétérinaires)

La recherche de *Mycoplasma hyopneumoniae* (agent de la pneumonie enzootique du porc) par la technique de PCR en temps réel a été établie et introduite dans le domaine accrédité.

Le diagnostic des infections bactériennes des rongeurs de laboratoire a été mis sur pied. Ceci permettra d'offrir des analyses microbiologiques dans le cadre de la surveillance de l'état sanitaire des animaux d'expériences détenus dans les animaleries des universités et institutions de recherche de l'arc lémanique, à partir du 1^{er} janvier 2007.

Deux projets de recherche sur des maladies épizootiques des abeilles, domaine pour lequel l'IGV exerce la fonction de laboratoire de référence pour la Suisse, ont été terminés. Cela a permis de soumettre un article scientifique au journal "Apidologie" et de présenter la thèse de doctorat de Mme Gillard à l'Université de Lausanne (UNIL).

Un projet de recherche concernant le piétin chez les bouquetins a été mené à son terme et le manuscrit a été envoyé pour publication au "Journal of Wildlife Diseases".

Le logiciel du Laboratoire étant en fin de course, un cahier des charges pour un produit de remplacement a été établi, un appel d'offre lancé et des logiciels prometteurs ont été évalués. Le contrat pour l'achat du logiciel correspondant au mieux aux besoins du laboratoire (Qualidoc) a pu être conclu.

Département de l'Économie (DEC)

Service vétérinaire (SVET)

Projets particuliers

Mesures DEFI

Dans le cadre d'une mesure DEFI (55.4.1) tendant à rapprocher le SVET du Laboratoire cantonal, un rapport a été transmis au Conseil d'Etat.

Dans le cadre d'une autre mesure DEFI (55.4.1) tendant à rapprocher l'Institut Galli-Valerio de l'UNIL, un certain nombre de contacts ont été pris. Une évaluation est en cours qui devrait conduire d'ici l'été 2007 à la transmission d'un rapport au Conseil d'Etat.

Institut Galli-Valerio

Comme la recherche des larves de trichines dans la viande des porcs abattus en Suisse est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2007, le Laboratoire a implémenté en 2006 une méthode automatisée pour cette analyse, permettant d'offrir aux abattoirs intéressés la recherche de ces parasites et de répondre aux exigences légales en vigueur

56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

Descriptif

- -Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Mise à disposition de la documentation technique et des recommandations.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Département formation et jeunesse.
- Département des infrastructures.
- Ecoles.
- Communes.
- Associations et clubs sportifs.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Groupes de prestations

56.3 Promotion du sport

56.3 Promotion du sport

Promotion du sport.

Descriptif

- -Organisation et développement du mouvement Jeunesse + Sport.
- Gestion, exploitation et distribution du Fonds de sport.
- Etudier et conduire des projets d'actions de soutien au sport.
- Former l'encadrement.
- Informer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Etablissements d'enseignement.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Service de la police cantonale.
- Public.

56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

Descriptif

- -Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJ).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé (176).
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation (580) et maîtres généralistes (env. 6200).
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.

56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

Descriptif

- Contribuer à l'accueil de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.
- Accorder des soutiens financiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Divers services de l'administration cantonale (8).
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes organisateurs de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP).

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Groupes de prestations

56.0 Administration

56.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Activités principales

... le sport à l'école

Les activités motrices sont importantes, voire irremplaçables dans le développement de l'enfant et de l'adolescent. S'agissant de l'éducation physique et sportive à l'école, le SEPS joue un rôle primordial dans la fixation des objectifs qu'il émet et coordonne au travers de contenus basés sur des manuels édités par la Confédération, dans l'édiction des mesures de sécurité, dans le contrôle de la conformité et de la qualité de l'enseignement de l'EPS notamment.

... le sport associatif

Le secteur Sport associatif entretient de nombreux contacts avec les instances sportives et participe activement au développement des activités sportives, dans le domaine de la formation, de l'organisation et de la gestion des associations ou clubs sportifs. En outre, il contribue au développement du sport dans le canton en coordonnant, avec Swiss Olympic et les autres cantons, le suivi de nouvelles activités sportives. De plus, par l'administration et le contrôle du Fonds du sport, le secteur associatif répartit dans les milieux sportifs la part des bénéfices de la Loterie Romande et du Sport-Toto attribuée au canton.

... le mouvement Jeunesse+Sport

Jeunesse+Sport, programme national de sport dirigé conjointement par la Confédération et les cantons, vise à promouvoir l'activité sportive des jeunes de 10 à 20 ans, dans les clubs sportifs, les mouvements de jeunesse, les écoles et autres groupements.

J+S permet de relever ce défi en garantissant notamment des prestations de formation et perfectionnement des moniteurs et des coaches J+S (organisation de cours), de publication de documents didactiques, de prêt de matériel et d'aide financière à l'organisation d'activités.

... le secteur des constructions

Tous les équipements sportifs découlant d'une obligation légale ou ouverts au public sont examinés par le secteur des constructions scolaires du SEPS. Celui-ci met également ses compétences à disposition pour des dossiers moins courants, tels ceux de constructions sportives du type international et d'importance nationale ou

internationale.

... les fédérations internationales

Le Service de l'éducation physique et du sport a pour mission de favoriser l'accueil et l'implantation durable des Fédérations internationales de sport en pays de Vaud. Bien plus qu'un simple rattachement géographique, il s'agit d'offrir aux Fédérations internationales de sport un lieu propice à leur croissance et à leur rayonnement. Il participe aussi à l'obtention et l'organisation de manifestations sportives internationales.

Le SEPS en 2006, c'est

Sur le plan interne :

- 3 mutations au sein du personnel (chef Jeunesse+Sport, adoint pédagogique de l'éducation physique, déléguée au sport international)

La publication :

- d'un calendrier du fair-play
- du rapport de gestion de la commission cantonale du Fonds du Sport
- d'un catalogue de camps sportifs et de vacances
- de trois numéros de la revue "Espaces pédagogiques"
- du nouveau "Guide des mesures de sécurité"
- en collaboration avec la Ville de Lausanne, de 3 numéros de la revue "Olympic Capital Quarterly"
- de documents pédagogiques par la mise en ligne d'un site "Ressources pédagogiques en éducation physique et sportive"

La mise sur pied :

- de la traditionnelle soirée des Mérites sportifs vaudois, en collaboration avec l'AVPS (Association vaudoise de la presse sportive), qui s'est déroulée à Vevey

L'organisation et la direction :

- de 8 séances d'animation pédagogiques en EPS
- de 6 conférences régionales de chefs de file en EPS
- de 60 cours J+S regroupant 1'608 participants (26 cours de formation pour 639 participants et 34 cours de perfectionnement pour 969 participants)

La supervision :

- de près de 800 camps sportifs scolaires concernant plus de 27'000 élèves
- du sport scolaire facultatif pour près de 20'000 élèves
- de plus de 2'500 activités organisées sous l'égide de J+S pour plus de 45'000 jeunes
- de l'organisation de l'éducation physique et sportive dans plus de 140

établissements scolaires

- d'une vingtaine de compétitions scolaires cantonales

La conduite de nombreux dossiers, parmi lesquels :

Dans le secteur scolaire :

- la réalisation et la diffusion de la nouvelle version du Guide des mesures de sécurité
- la réorganisation de la gestion administrative des camps sportifs
- l'élaboration et la mise en place du site "Ressources pédagogiques"
- la promotion et le suivi de l'action "L'école bouge !"
- la labellisation "SwissOlympic" du centre de Payerne
- l'organisation et l'animation d'un séminaire pour les maîtres d'éducation physique et sportive des écoles professionnelles
- la conduite du projet de mise à jour des brevets I de la Société suisse de sauvetage
- l'élaboration et la diffusion d'un formulaire de dispense médicale pour l'éducation physique
- la réalisation de fiches didactiques d'éducation physique et sportive destinées aux enseignants généralistes

Dans le secteur du sport associatif :

- le soutien par le biais du Fonds du Sport (FdS) aux constructions sportives pour un montant de 4 millions de frs dont 1 million pour la piscine couverte de la commune d'Yverdon-les-Bains
- le soutien accru aux camps sportifs scolaires en doublant les subsides payés par Jeunesse+Sport (FdS)
- l'octroi de subsides aux camps organisés par les clubs sportifs vaudois (FdS)
- la prise en charge de 20 % des frais de location des centres sportifs de Leysin et la Vallée de Joux lors des camps sportifs des écoles et clubs vaudois (FdS)
- la création d'une nouvelle part FdS pour soutenir les projets des clubs phares en sport individuel
- l'augmentation substantielle des subsides aux clubs vaudois de sport collectif qui évoluent en LNA ou en LNB

Dans le secteur des fédérations internationales

- l'inauguration de la Maison du sport, siège de nombreuses fédérations sportives internationales, à Lausanne
- l'arrivée des fédérations internationales de sport suivantes :
 - FIBT - Fédération Internationale de Bobsleigh et de Tobogganing
 - WBF - Fédération Mondiale de Bridge
 - ICF - Fédération Internationale de Canoë
- l'arrivée des autres organisations internationales suivantes :
 - Association Congrès Sportaccord
 - IMGA - International Masters Game Association

- WFSGI - Fédération Mondiale de l'Industrie du Sport
- la participation active à la candidature victorieuse de Lausanne à la Gymnaestrada 2011
- la création, en collaboration avec la Ville de Lausanne, de la revue "Olympic Capital Quarterly", distribuée à 2'000 exemplaires dans le milieu du sport international.

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Projets particuliers

Projets particuliers

Nouvelle loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS)

En préparation depuis quelques années, la nLeps est sous toit.

Après avoir été retardée pour cause de respect de l'article 163 de la nouvelle constitution cantonale, elle doit désormais être adaptée à la nouvelle loi sur les subventions avant d'être présentée au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil.

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Sources d'informations complémentaires

Autres informations en lien avec le service

Pour tout renseignement complémentaire, nous recommandons au lecteur de se rendre sur le [site internet du Service de l'éducation physique et du sport](#)

Par ailleurs, les publications du service sont disponibles au moyen de [ce lien](#).